

Sur les planches

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **2 (1899)**

Heft 68

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-248833>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

cette catégorie spéciale, mais très nombreuse de benets qui ne croient pas beaucoup à l'évangile, mais qui font article de foi de toutes ces calembredaines.

L'autre jour encore, les journaux français la *Gazette de Trouville* et l'*Avenir du Bessin* et du *Cotentin* avaient reproduit l'imputation calomnieuse d'un fait véritablement odieux contre l'honorable curé de Viroflay. M. l'abbé Rabet. Celui-ci poursuivit ses calomniateurs devant les juridictions compétentes.

Les directeurs des deux journaux furent condamnés : appel à la Cour de Caen. Cette Cour a aggravé la sentence en condamnant les deux prévenus l'un à quinze jours de prison, 1.000 francs d'amende, 500 de dommages-intérêts ; l'autre à huit jours de prison, 1.000 francs d'amende, 500 francs de dommages-intérêts, tous deux à des insertions dans les journaux de Normandie et de Seine-et-Oise.

La presse radicale a proclamé à grand renfort de commutaires et d'épithètes le méfait du curé de Viroflay. Un de plus ! s'exclamaient-ils en chœur ! Mais aucune de ces feuilles n'a fait seulement allusion à la condamnation — non pas du curé, mais des calomniateurs.

Ah ! si le curé avait été condamné ! Quel tolle !

Quel tolle déjà dans l'affaire du frère Flamand de Lille, avant même que l'instruction ne fut close.

Eh bien, au même moment, un crime du même genre était commis à Châtelus, par un instituteur laïc. Croyez-vous que cette presse si prête à venger la morale, quand il y a un coin de soutane à déchirer, ait dit un mot de ce scandale ? Non. *Motus* sur toute la ligne. On aime mieux rabâcher le cas du frère que d'apercevoir le cas de l'instituteur.

Deux autres faits viennent émouvoir deux localités du même pays :

M. Mauriceau, instituteur laïque de Pin-en-Mauges (Maine-et-Loire), disparaît peu de jours après l'affaire de Lille emmenant avec lui un de ses élèves, le jeune Pierre Papin, âgé de onze ans et demi. Toute la classe remarquait, depuis longtemps, ce qui se passait entre l'élève et le régent.

Autre fait : l'instituteur laïque de Beslé (Loire-Inférieure) vient également de se rendre introuvable, à la suite de plaintes adressées à sa mère par le jeune L... et transmises par la mère à M. Simon, maire de Guéméné. Les gendarmes, en arrivant à l'école, trouvèrent l'oiseau envolé.

Avec l'instituteur de Châtelus, cela fait bien trois. Trois faits dont la connaissance parvenait à la justice en deux jours !

A bas les Frères ! crieront les organes de la libre pensée... Mais respect à ces instituteurs sans soutane et tout autant sans morale : pour ceux-là on doit se taire. Ce sont les statuts de l'Union appliqués à ces Messieurs :

« Si l'attaque est juste et méritée, on usera d'indulgence en atténuant les torts autant que possible et, en tout cas, en s'abstenant plutôt que de charger. »

Quand le fameux scandale de Kersatz a éclaté, la presse radicale a été aussi sobre le renseignement et de commentaire que possible... On mit vite l'éteignoir et on passa à autre chose.

Bon système, que nos adversaires ne manquent jamais d'appliquer, quand il s'agit d'un des leurs. Et pourtant, il n'y avait pas rien qu'une victime à Kersatz : c'étaient depuis des années et sur ces vingtaines de jeunes filles que se consumaient les infamies d'un homme qui avait charge de surveiller, de diriger la maison !

Est-ce que, de notre côté on a chargé de ce crime tout le parti radical ? Est-ce qu'on a mis en cause le gouvernement et les Fr... et amis ?

Non. Et pourtant, quelle belle occasion se présentait de tapager un peu, comme on l'a fait à Lille et autre part !

Tous les honnêtes gens de tous les partis, se lassent de ces démonstrations de haine, qui au fond commencent à perdre tout crédit, même dans les rangs des plus fidèles disciples de la libre pensée. Ainsi, cette année, on a encore organisé dans quelques villes, à Paris notamment des banquets de charcuterie, le vendredi saint mais les quelques journaux qui les auraient annoncés n'en ont donné aucun compte rendu, sauf l'*Eclair* de Paris, l'organe dreyfusard par excellence ; on avait cependant lancé bien des invitations, mais n'y assistaient de notables que deux anciens députés, quatre conseillers municipaux, pas même un député en exercice — alors qu'on avait convié M. Brisson — c'est un peu maigre, surtout pour un diner gras !

Au contraire jamais on n'a tant consommé de poisson le vendredi saint que cette année. Malgré le commandement de M. Lermina : « Vendredi poisson ne mangeras », la consommation de cette denrée a été énorme à Paris.

Voici quelques relevés officiels établis par la préfecture de la Seine :

« Moules et coquillages, 25.000 kilos ; poissons d'eau douce 11, 600 kilos ; escargots, 2, 100 kilos ; marée, 129, 200 kilos. »

Ce qui prouve, selon la formule des économistes, que la demande surpassait l'offre, et, comme dirait M. Lermina, que la France pas plus que la Suisse ou l'Autriche n'a pas secoué le joug des antiques superstitions.

Sur les planches

Le pensionnat est en révolution.

Comme une armée en campagne, de nombreux ouvriers ont envahi la paisible retraite, effarouchant les timides colombes, qui s'enfuient éperdues, non sans se retourner un peu à la vue des cottes bleues et des bourgerons de toile.

La vieille maison, si calme et silencieuse d'ordinaire (sauf pendant les bruyantes récréations, oh ! alors...), retentit maintenant de violents coups de marteaux, se mêlant aux sons graves non moins retentissants, mais plus harmonieux (n'en déplaise à l'illustre compositeur de *Sigurd* et de *Salammbo*), de six pianos sur lesquels s'exécute, non à quatre, mais à huit mains la *Marche hongroise*.

Quarante-huit menottes tapotent avec un brillant ensemble et une égale énergie, c'est assurément de quoi réveiller les *Sept Dormants* !

S'ils l'osaient les charpentiers, menuisiers, etc., se plaindraient autant qu'elles-mêmes du vacarme étourdissant que font ces demoiselles...

Mais moins intolérants qu'un Membre de l'Institut, ils se bornent, les gais compagnons, à marquer la mesure avec leur marteau retombant en cadence et, aux *crescendo*, l'ouvrage avance plus vite.

Les professeurs s'égosillent à en devenir aphones, les élèves au contraire bredouillent à qui mieux mieux : la répétition passera quand même !...

Deux classes sont livrées aux ouvriers pour n'en faire qu'une seule et unique salle, tables, et bancs sont installés dans le jardin, à l'ombre des tilleuls et des marronniers ; et, s'il est aussi agréable qu'hygiénique de réciter sa grammaire ou de résoudre un problème, avec accompagnement de roulades de fauvelles et de trilles de pinsons, cette méthode est fertile en distrac-

tions :

Un brillant papillon, aux ailes diaprées, voltigeant au-dessus de ces têtes frivoles, une « bête à bon Dieu » égarée sur un cahier, une feuille tournoyant et s'abattant sur un livre, une branche qui casse... un nuage qui passe... un devoir qui lasse... et tous les nez sont en l'air !

Et les interruptions variées :

— « L'ouverture de *Si j'étais Roi* ! au piano.

— « En scène les élèves du « deux ! » jetées avec l'autorité d'un vieux régisseur. »

Et vite les pupitres se referment, les portes claquent, les élus se précipitent, les autres les suivent d'un œil d'envie, prêtant une oreille attentive aux bruits de coulisse ou d'orchestre plus qu'aux observations des sous-maitresses.

Seule, au milieu de tout ce désordre, *Petite Mère* (c'est le titre de la directrice) passe, calme et souriante, sans paraître étonnée du déménagement des classes, du vagabondage des élèves, du désarroi des professeurs, de l'envahissement des ouvriers, des chuchotements et des conciliabules de ce petit monde, enfin de tout ce remue-ménage dont elle est la cause et le but.

Car c'est sa fête, et il est de tradition qu'elle doit être la dernière à s'en douter... ce qui, à moins d'être sourde et aveugle, exige passablement de complaisance.

Au parloir, l'agitation gagne les parents eux-mêmes, les mamans d'artistes en miniature, les questionnent sur leurs rôles, leurs costumes, leurs morceaux ; des rivalités se produisent, des critiques percent déjà, et l'on entend des dialogues dignes du Conservatoire, un jour de concours :

— « Ma fille est sacrifiée !... Elle n'a que quelques lignes insignifiantes... ce qu'au théâtre, ils appellent une *panne*... quand elle, qui dit si bien le monologue, aurait pu tenir le premier emploi. »

— Ne m'en parlez pas ! Tout est pour cette petite pimbêche de Berthe de Sélian, il n'y en a que pour elle... parce qu'elle a une particule !...

— C'est elle qui joue *Philiberte* ?

— Oui, elle y sera très mal...

— Quelle idée de choisir une pièce moderne et par conséquent immorale !

— Oh ! chère madame, Augier n'est pas plus leste que Molière...

— D'ailleurs, on fait des coupures...

— Ce sera réussi !

Et Miss Brown, la sous-directrice, a fort à faire pour calmer ces vanités exaspérées, et pense certainement, dans son for intérieur, que, des parents et des enfants, ce ne sont pas toujours les premiers qui sont les plus raisonnables.

Le nom de Berthe de Sélian est sur toutes les lèvres pincées, et les feux des regards jaloux convergent vers celle qui le porte et qui n'en semble, du reste, nullement impressionnée.

C'est une mignonne créole fort jolie, dont la pétillante vivacité dément absolument la traditionnelle indolence : elle explique avec animation *ses effets* à sa tante, Madame de Sauval et à son jeune frère, aspirant de marine, fort amusé de son gracieux babil.

— « Et vous, ma cousine, avez-vous un rôle ? » demande-t-il à sa compagne dont le mutisme et l'embarras visible contrastent avec le caquetage et le mouvement perpétuel de Berthe.

Elle rougit et balbutie...

— Laissez-donc, René, ma pauvre fille se rait incapable de prononcer deux mots sans se tromper, dit sèchement Madame de Sauval.

— Pardon, ma tante ; Louise...

— Louise ne te ressemble pas, et je le re-

grette, ma chère Berthe.

— Le fait est qu'un *oui*, *Monsieur* pour un *oui*, *Madame* aurait un joli succès de fou rire, ajouta l'officier en riant.

Cette allusion cruelle à leur première rencontre, où Louise, trompée par ce nom de René et la douceur de sa voix, l'avait salué d'un *Bonjour ma cousine* ! eut raison de la muette résignation de la jeune fille.

Elle leva sur son cousin deux beaux yeux chargés de reproches et brillants de larmes difficilement contenues.

Il en fut touché et préparait une excuse, quand la cloche sonna...

Les deux cousins se levèrent.

— Mon frère, vous êtes un sot ! jeta vertement Melle de Sélian dans l'oreille du marin, en guise d'adieu...

II

Se peut-il que je sois à ce point déplaisante
Qu'à se laisser aimer par moi mille ne consente
Le visage est donc tout ! Ah ! pauvre laidron !
Que ne peux-tu porter ton âme sur ton front !

— Bravo ! Louise, tu dis cela avec une expression, un sentiment ! Je voudrais que ma tante l'entendit... C'est toi qui devrais avoir ce rôle...

— J'ai les défauts nécessaires...

— Et les qualités donc ? Du cœur ! De l'esprit !... donc tu ne le sers qu'avec moi malheureusement...

— Ton amitié l'aveugle !

— Non, et ce que je pense tout bas depuis longtemps, se trouve formulé nettement dans *Philliberte* : Les situations sont à peu près les mêmes, sauf que je ne suis pas ta sœur, mais ta cousine. Comme *Philliberte*, tout le monde te méprisait et finira par t'apprécier, je t'en réponds, même ta mère... et ton cousin !...

— Berthe !

— Ne rougis pas, c'est la règle :

Presque toujours une cousine
Adore son petit cousin...

(La fin au prochain numéro)

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 66 du *Pays du Dimanche* :

256. CHARADE.

Pot-âge (Potage).

257. RÉBUS GRAPHIQUE.

Vent	E	
C D	tout	O B I C

C D sous vent, E sur tout O B I C
Cédez souvent, et surtout obéissez.

258. ANAGRAMME.

Garde, grade.

259. MOT EN TRIANGLE.

O R L E A N S
R O U B L E
L U C R E
E B R E
A L E
N E
S

Ont envoyé des *Solutions complètes* : MM.
Un pédagogue à Fontenais ; Cécile Boucou au Noirmont ; Laurence Gaibrois et Julia Walzer à Bonfol.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM.
F. J. à Réclère ; Vi-Comte de Braglone à Boncourt ; Charles Dentz à Porrentruy ; Une devineuse qui ne dira pas son nom à Boncourt ; Une amie des pseudonymes à Bon-Cours ; Anémone joyeuse à Boncourt ; Bergeronnette à Boncourt ; A. Q. Poliez-Pittet (Vaud) ; M. F. rédactrice des lettres anonymes à Buix ; Appoline Froidevaux à Saingelégier ; Tante et nièces à Porrentruy ; En pensant à un billet à Porrentruy ; Henri Jolidon à Surmoron, St-Brais ; Chèvre-feuille, vieux souvenir à Boncourt ; La fille d'honneur du mariage du 1^{er} dimanche de Mai à Boncourt ; L'explorateur de Montbéliard prêt à faire une excursion de Morteau à Beurnevésin ; Les Ermites de la vallée de la Suze ; Sigisbé à Courrendlin ; 3 membres du club 1900 de *l'abstinence* à Delémont ; Gaby et Lucette à Porrentruy ; Apollonie, Lucerne ; L'amie de Pythagore à Porrentruy ; M. Lapaire à Fontenais ; Arthur Demaison, comptable à Einsiedeln.

264. CHARADÉ.

En tout pays plaît mon *premier*.
Et dans la France est mon *entier*.
En Egypte l'on voit mon *dernier*.

265. COQUILLES AMUSANTES.

Indiquer les coquilles qui se trouvent dans les phrases ci-après :

- N° 1. — La crise fut très forte lorsque le matin arriva.
N° 2. — Il faut que la noix du rang parte très haut.
N° 3. — Après la butte, la maison.
N° 4. — La noire roule sur un rond de table.
N° 5. — A chaque cour suffit sa reine.
N° 6. — Selon ta course, gouverne ta douche.
N° 7. — Un petit lot peut friser les as.
N° 8. — Qui somme rôt, somme deux rois.
N° 9. — Hommage vend page.

266. MOT CARRÉ.

Remplacer les X ci-après par des lettres de manière à former horizontalement et verticalement les mêmes mots dont les définitions suivent :

- | | | |
|-----------|----|----------------|
| X X X X X | 1. | Roi de Naples. |
| X X X X X | 2. | Coutume. |
| X X X X X | 3. | Jeune peintre. |
| X X X X X | 4. | Leste. |
| X X X X X | 5. | Cap d'Algérie. |

267. LOGOGRIPHE.

Je servais jadis de demeure
A plus d'une divinité.
Aujourd'hui dans son unité
Dieu daigne s'unir à moi pour me rendre meilleur.
A ces clartés je vois ses œuvres par milliers
Sans le secours du télescope.
Retranchez, non mon œil, mais un seul de mes pieds,
Ausstôt je deviens myope.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 2 mai 1899.

Publications officielles.

Primes pour juments et pouliches. Rappelons que les concours de juments et pouliches et les achats de remonte indigène âgées de 3 et de 4 ans auront lieu

A *Tramelan-dessus* le mardi 25 avril à 9 h.

Au *Noirmont* le mardi 26 avril à 9 heures.
A *Montfaucon* le jeudi 27
A *Porrentruy* le vendredi 28
A *Delémont* le samedi 29 à 8 h. du matin.

Les animaux doivent être présentés sur la place du concours exactement à l'heure prescrite.

Montant des primes : a pour les pouliches de 2 à 3 ans nées en 1897 fr. 60 ; b pour les juments de 3 à 5 années nées en 1894, 1895, 1896 fr. 220.

Il n'y aura pas cette année d'achats de chevaux d'artillerie âgés de cinq à six ans.

Mises au concours

Les travaux de reconstruction du pont sur la Scheulte à Courclapoux et de la correction de la route y aboutissant. Déposer les offres jusqu'au 28 chez M. l'ingénieur Gascard.

Les travaux de réfection de la route Alle-Miécourt II^e partie. Déposer offres comme ci-dessus.

La place d'agent de poursuites du 4^e cercle (communes de Bressaucourt et de Fontenais) et celle d'agent de poursuites du 8^e cercle (communes de Montenol, Montmelon Ocourt, Selente et St-Ursanne, s'inscrire jusqu'au 24 au greffe du tribunal.

Convocations d'assemblée.

Alle-Miécourt. — Le 30 à une h. pour passer les comptes et voter le budget.

Boécourt. Le 30 après l'office pour nommer les instituteurs, passer les comptes et voter le budget.

— *Assemblée bourgeoise* immédiatement après pour passer les comptes, élaborer les budgets, ratifier une convention etc...

Boécourt-Bassecourt. Assemblée paroissiale le 30 à 3 h. pour passer les comptes, élaborer le budget, voter des réparations etc...

Rebœvelier. Le 30 à 2 h. pour passer les comptes, arrêter le budget, adjuer la garde des troupeaux.

Vermes-Rebeuvelier-Elay. Le 30 après l'office pour passer les comptes.

Boncourt. Le 30 à 1 heure pour passer les comptes et voter le budget.

Courrendlin. Assemblée d'arrondissement d'état civil le 23 après l'office pour nommer le président et les membres du conseil.

Courtedoux. — Le 23 à midi pour passer les comptes de la caisse des écoles et des pauvres.

Damvant-Réclère. Assemblée paroissiale le 23 avril à 12 1/2 pour passer les comptes.

Dampierre-Ceuvre. Assemblée paroissiale pour passer les comptes, voter le budget, renouveler le conseil, s'occuper de l'état financier de la caisse.

Fregécourt. — Le 23 à 2 h. pour voter le budget et divers dégrèvements, décider la réparation de chemins.

Montignez. — Le 23 à 2 h. pour passer les comptes.

Montfaucon. — Le samedi 29 à 9 h. matin pour passer les comptes, s'occuper des encranes.

Rebœvelier. — Le 23 à 2 h. pour passer les comptes.

Roche-d'Or. — idem

Soulce. — Le 23 à 3 heures pour passer les comptes, fixer le nombre des bergers etc...

Cote de l'argent

du 19 avril 1899

Argent fin en grenailles. fr. 105. — le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 107. — le kilo.

L'éditeur : Société typographique, Porrentruy.